



Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements

Fascicule 1 : les finances publiques locales en 2023

Point presse – 22 juillet 2024



RAPPORT ANNUEL SUR LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Article L. 132-8 CJP : un rapport public annuel portant sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Deux fascicules :

- Juillet : résultats financiers des collectivités (communes, départements et régions) et de leurs groupements (intercommunalités et syndicats) en 2023
- Début octobre : perspectives financières pour l'année 2024 en cours et les années suivantes au regard notamment de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 et du programme de stabilité 2024 adressé à la Commission européenne
- + Novembre 2024 : un rapport public thématique sur la gestion déléguée des services publics locaux



**UNE SITUATION FINANCIÈRE
GLOBALEMENT MOINS FAVORABLE
QU'EN 2022**



UNE ACCÉLÉRATION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT EN LIEN AVEC L'INFLATION

Une hausse de 12,1 Md€, soit + 6,1 % à périmètre constant pour atteindre 212,6 Md€ (contre + 5,2 % à périmètre constant en 2022)

- Une forte progression des dépenses d'achats de biens et services pour la deuxième année consécutive (+ 9,3 %), en particulier achats alimentaires et énergie
- Une forte progression des dépenses de personnel (+ 4,7 %), soit + 10 % en deux ans :
 - Revalorisations du point d'indice (effet en année pleine 2023 de la hausse de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023), mesures catégorielles de la catégorie C, augmentation de l'indice majoré, versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
 - Pas d'augmentation des effectifs, mais poursuite de l'évolution de leur composition :
 - > Plus de catégorie A et moins de B et de C
 - > Hausse des embauches de contractuels par rapport à celles de fonctionnaires
- La dynamique des prestations sociales (+ 6,4 %) à la charge des départements (PCH, frais d'hébergement liés notamment à l'aide sociale à l'enfance, APA)
- Hausse des charges d'intérêt (+ 28,8 %) du fait de la hausse des taux



UN RALENTISSEMENT DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Une hausse de 8,4 Md€, soit + 3,4 % pour atteindre 252,1 Md€ (contre + 5,2 % à périmètre constant en 2022)

- Chute des droits de mutation sur les ventes immobilières (- 22,1 %), après des hausses considérables au cours des années précédentes, qui ne sont que partiellement effacées (+ 11 % de recettes de DMTO entre 2017 et 2023)
- Une progression modeste des recettes de TVA (+1,9 % contre + 9,2 % en 2022 à périmètre constant), en raison d'une croissance économique plus faible et d'une régularisation négative sur 2022
- Mais :

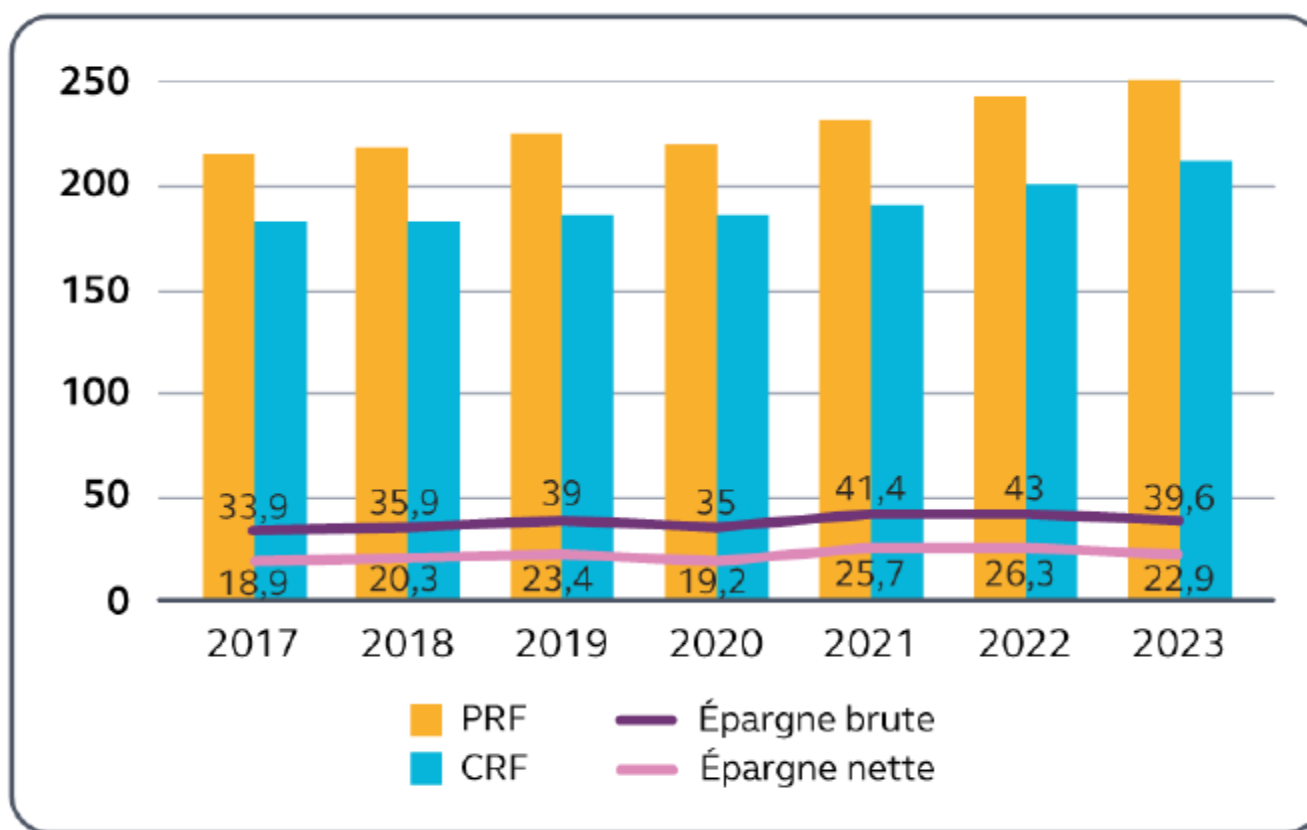
Entre 2020 et 2023, le produit de la TVA perçu par les collectivités a été multiplié par 12, pour atteindre 52 Md€ en raison de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE)

La TVA représente plus de la moitié des recettes des régions, plus du quart des recettes des départements et un quart de celles des intercommunalités

- Une forte progression des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 9,9 %) : indexation des bases des locaux d'habitation sur l'inflation constatée (+ 7,1 % vs. + 1,1 % pour les locaux professionnels) + hausses de taux dans une partie des communes

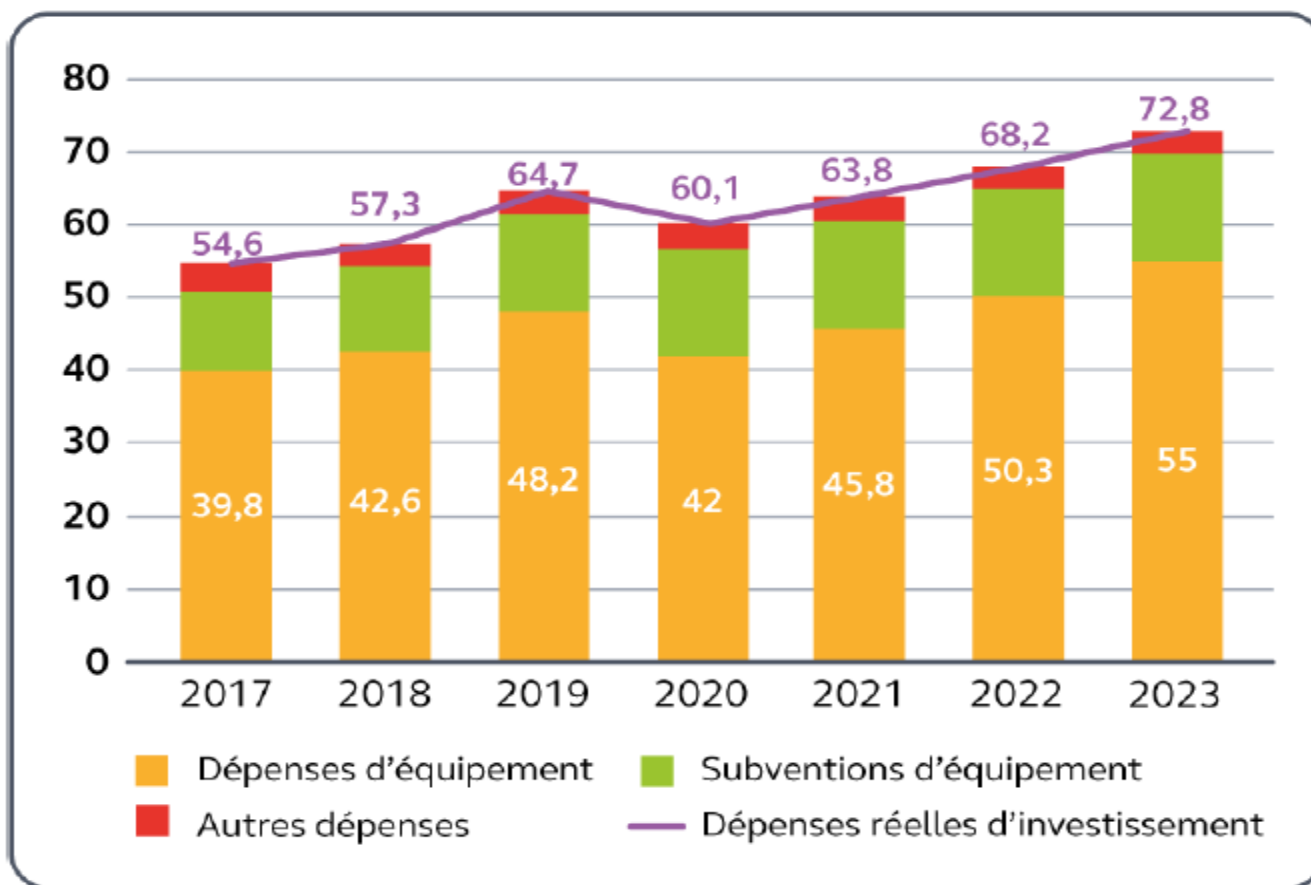


UNE BAISSSE DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE APRÈS REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (-3,4 MD€)



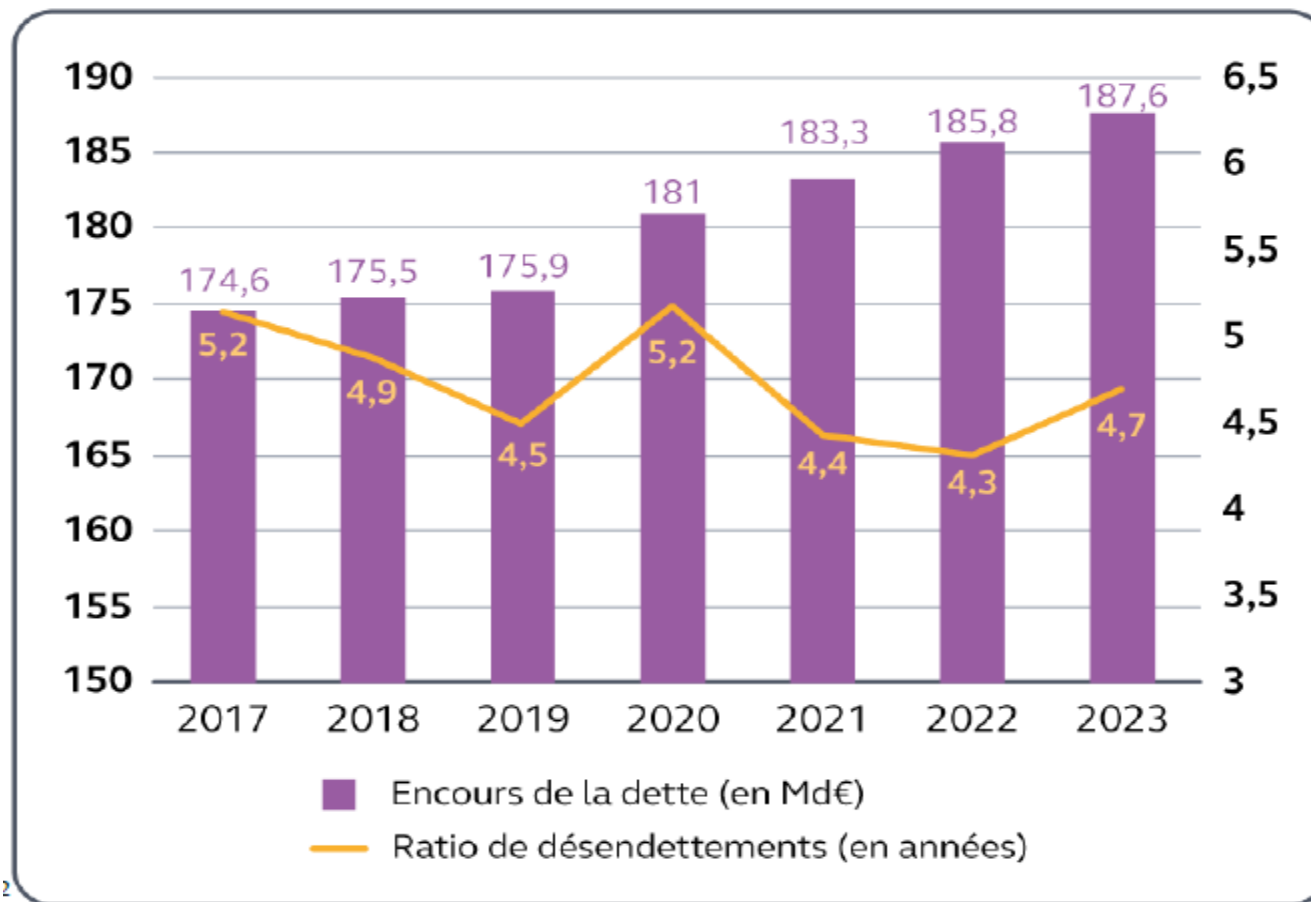


UNE FORTE HAUSSE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (+ 6,6 % APRÈS + 6,8 % EN 2022)



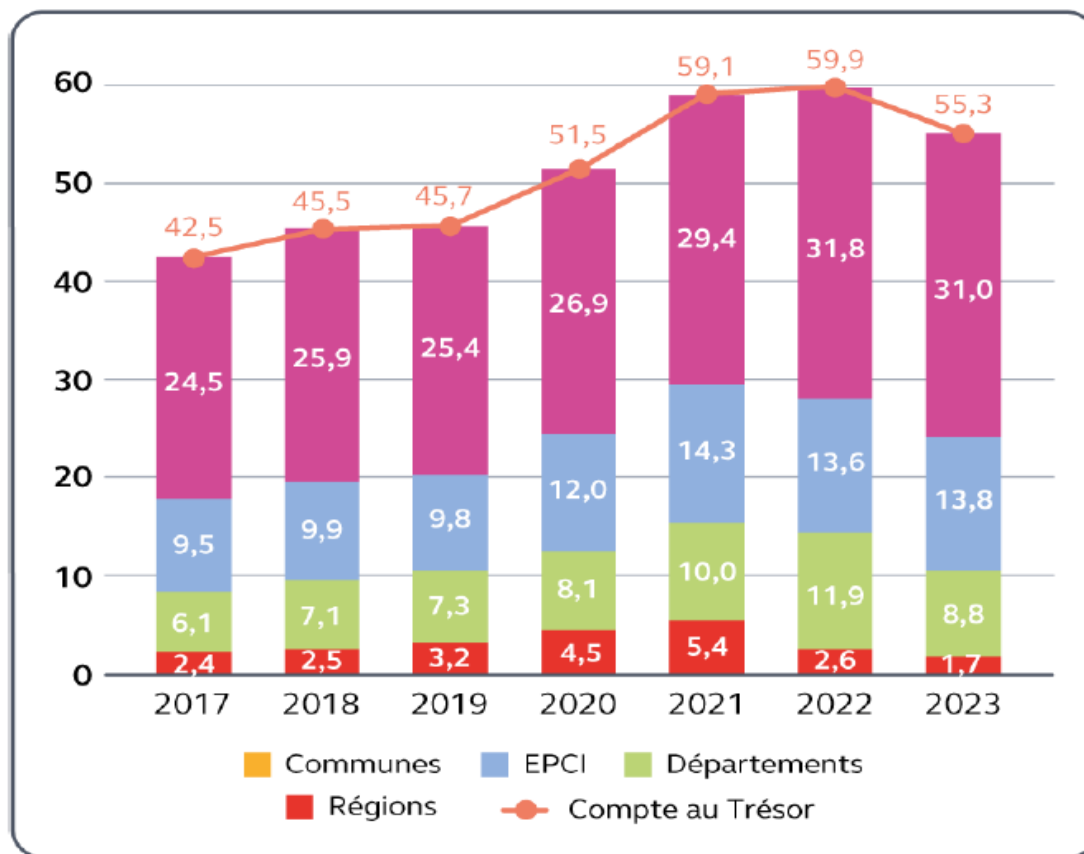


UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ, ÉQUIVALENT À 4,7 ANNÉES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT





UNE TRÉSORERIE EN BAISSÉ MAIS UN NIVEAU TOUJOURS ÉLEVÉ, SAUF POUR LES RÉGIONS



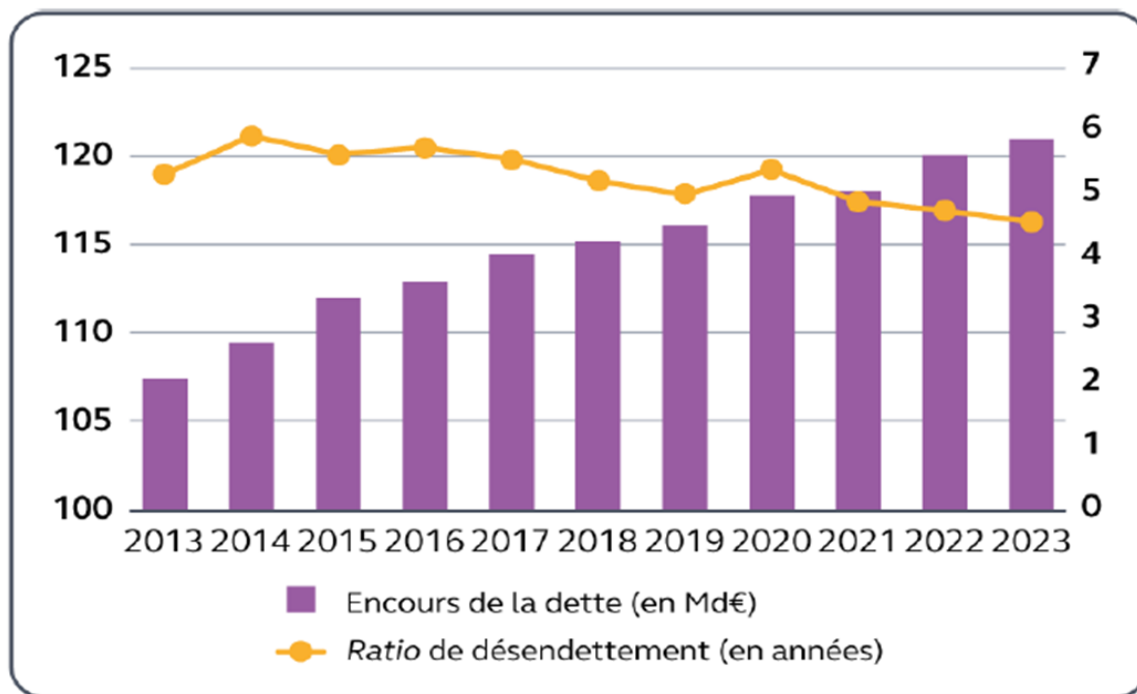


**EN 2023, DES SITUATIONS FINANCIÈRES
QUI DIVERGENT ENTRE LES TROIS
CATÉGORIES DE COLLECTIVITÉS :
« BLOC COMMUNAL », DÉPARTEMENTS
ET RÉGIONS**



Bloc communal : une situation financière toujours favorable

- Des hausses de recettes (+ 5,8 %) et de dépenses de fonctionnement (+ 6 %) supérieures à l'inflation
=> le bloc communal dépense à hauteur des recettes dont il dispose
- Une épargne brute en sensible progression (+ 4,9 %, à 26,6 Md€)
- Des investissements qui continuent d'augmenter (+ 7,9 %)
- Un endettement et une trésorerie stables, un ratio de désendettement faible et en baisse (4,5 années)

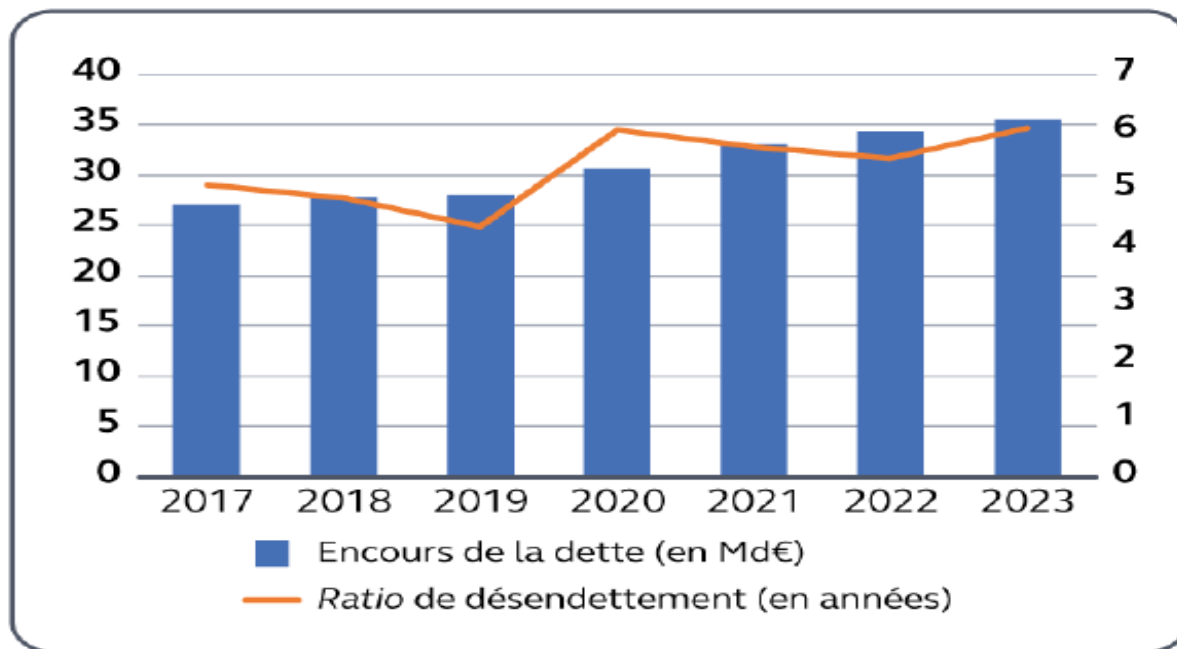


Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFîP



Régions : une situation financière en repli

- Épargne brute en diminution (- 5,8 %, soit - 0,4 Md€) sous l'effet de recettes peu dynamiques (+ 2,9 %) et de dépenses supérieures à l'inflation (+ 5,2 %)
- Une poursuite de l'effort d'investissement (+6,3 %) financé par la trésorerie et l'emprunt
- Un ratio de désendettement assez élevé (6,1 années) et une trésorerie faible
- Une situation financière pré-Covid (ratio de désendettement) non reconstituée, contrairement aux deux autres catégories de collectivités

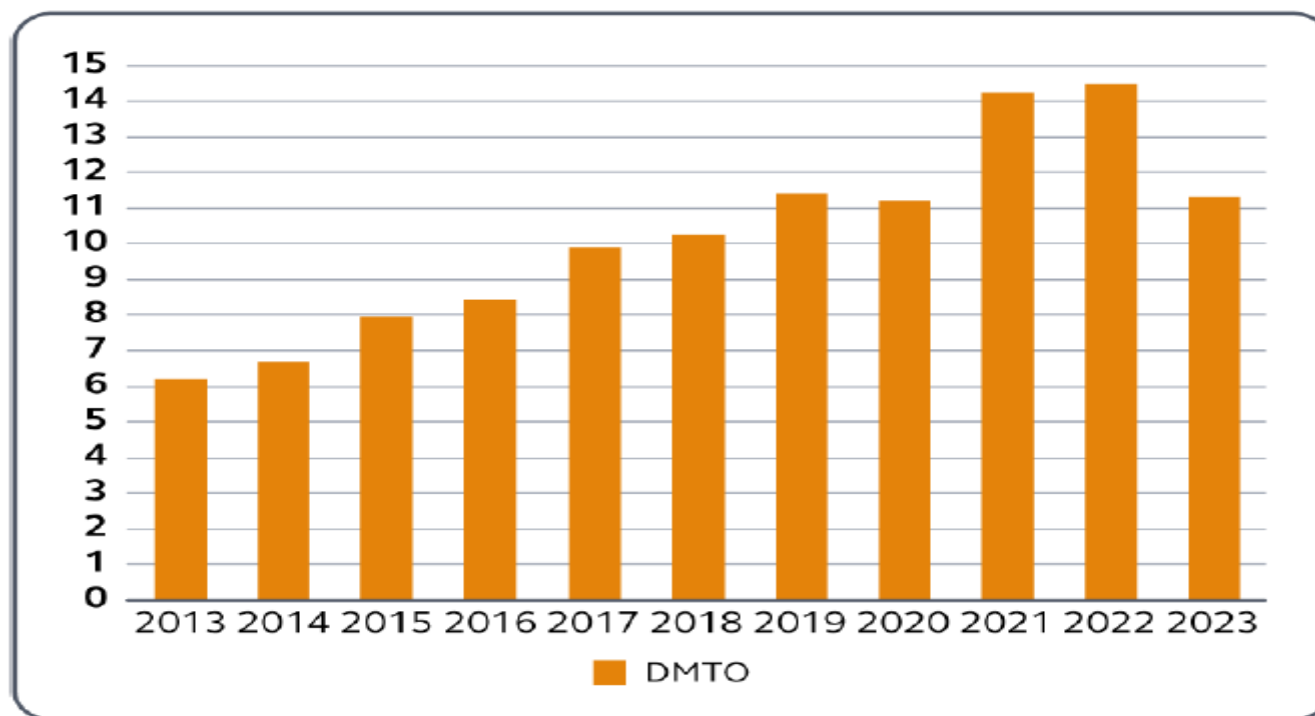


Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP



Départements : une situation financière dégradée (1/2)

- Chute de l'épargne brute (- 4,3 Md€, soit - 39 %), niveau le plus bas sur la période 2017-2023
- Effet de ciseaux : baisse des recettes (- 1,1 %) en raison de la chute des DMTO (- 21,9 %) après une hausse accélérée au cours des dernières années // hausse des dépenses, notamment sociales, supérieure à l'inflation (+ 6,5 %) : APA, PCH et aide sociale à l'enfance

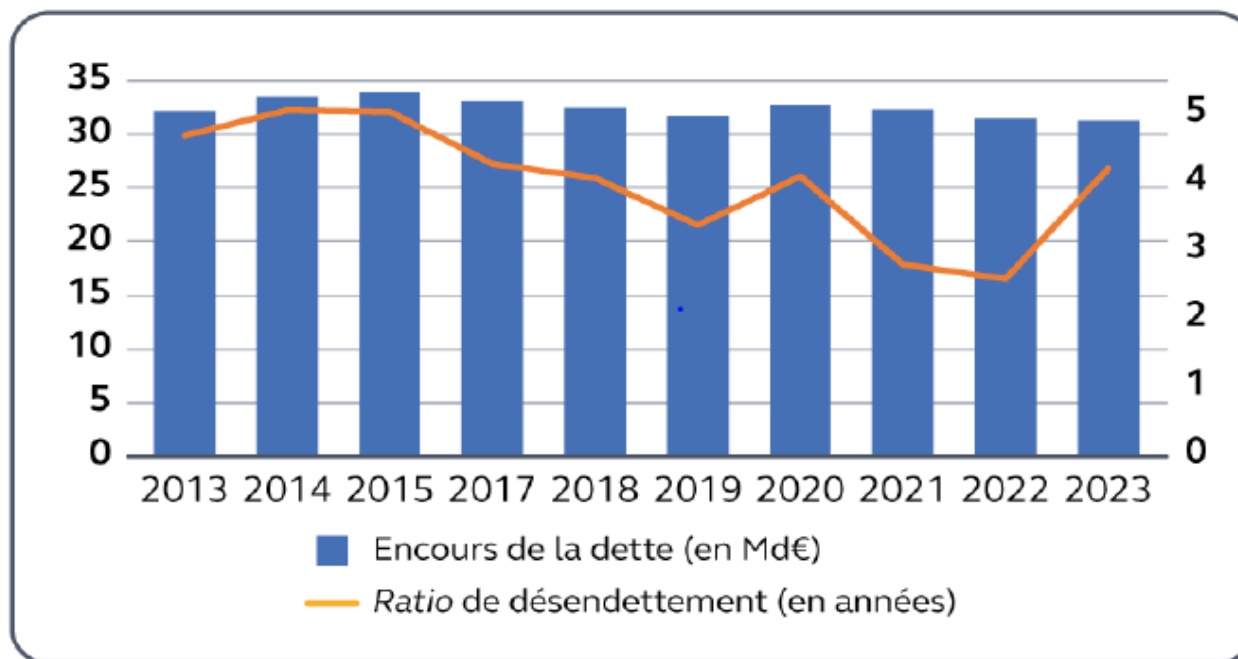


Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP



Départements : une situation financière dégradée (2/2)

- Une situation qui reste globalement soutenable en 2023 : ratio de désendettement faible (4,2 années), compte au Trésor élevé bien qu'en réduction, mais 5 départements en épargne négative (vs. 1 en 2022)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

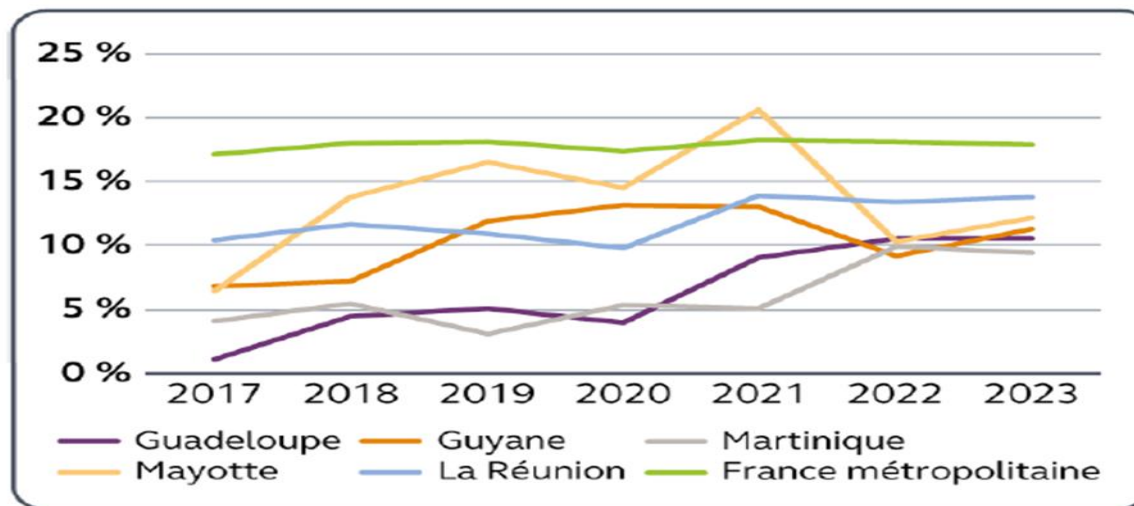
- Une situation plus incertaine en 2024 en raison de la poursuite de la chute des recettes de DMTO (- 10 % dans le PSTAB, - 20 % observés à ce stade) et de la dynamique des dépenses



DEUX ÉCLAIRAGES COMPLÉMENTAIRES (1/2)

Collectivités des cinq départements et régions d'outre-mer

- En 2023, le budget de 29 collectivités d'outre-mer a fait l'objet d'avis donnés par les CRC à la demande des préfets, soit un tiers des avis émis pour la France entière
- Situation financière déséquilibrée de nombreuses communes => retards de paiement aux fournisseurs et aux organismes sociaux
- Faiblesse de l'épargne brute du « bloc communal » outre-mer par rapport à celui de la France métropolitaine en raison de charges de fonctionnement élevées (« sursalaires » des agents)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

- Effort de redressement avec le dispositif des contrats de redressement outre-mer (COROM) : assistance technique et concours financiers exceptionnels de l'État, engagements de tenue des comptes et de maîtrise des dépenses des collectivités



DEUX ÉCLAIRAGES COMPLÉMENTAIRES (2/2)

Syndicats de communes et d'intercommunalités gestionnaires de services publics

- 8 777 syndicats à vocation unique ou multiple (- 42,9 % depuis 2010)
- Quatre domaines d'activité principaux : ordures ménagères, eau et assainissement, transport de voyageurs, production et distribution d'énergie
- En moyenne 2023 : forte hausse des produits de fonctionnement, hausse encore plus forte des charges de fonctionnement, augmentation de l'épargne, dynamique des investissements et endettement maîtrisé
- Des évolutions et situations différenciées selon les domaines d'activité :
 - Ordures ménagères : chute de l'épargne et baisse des investissements. Ratio de désendettement : 6,4 années
 - Eau et assainissement : augmentation de l'endettement, en plus de l'épargne, pour financer les investissements. Ratio de désendettement : 4,1 années
 - Transport : mobilisation de l'emprunt pour financer les investissements en plus de l'épargne (qui a bénéficié de la poussée des recettes tarifaires et du versement mobilité). Ratio de désendettement : 9,9 années
 - Énergie : légère diminution des dépenses d'investissement malgré l'augmentation de l'épargne et la faiblesse de l'endettement. Ratio de désendettement : 2,1 années



UNE PARTICIPATION INCERTAINE DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES



Des objectifs ambitieux de participation des collectivités au redressement des finances publiques, mais sans dispositif de pilotage

- Loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 :
 - Diminution de 0,5 point en volume par an des dépenses de fonctionnement des collectivités entre 2024 et 2027 (avec exclusion d'une partie des dépenses sociales des départements)
 - Compte tenu de l'anticipation d'une baisse des dépenses d'investissement en 2026 et 2027 (cycle électoral municipal), un fort excédent de financement des collectivités attendu pour 2027 : plus de 17 Md€, soit 0,5 % du PIB
- Contrairement aux LPFP précédentes (« contrats de Cahors ») pour la LPFP 2023-2027, pas de dispositif pour réaliser les objectifs de la LPFP 2023-2027
- Pas de mobilisation du levier de l'évolution des transferts financiers de l'État (près de 150 Md€ en 2023, soit 53,5 % des recettes globales des collectivités) : un objectif portant sur un périmètre étroit (27 % des transferts) et non respecté (plus de 0,2 Md€ de dépassement en 2023 et à nouveau en 2024)
- Rejet par les associations d'élus des objectifs de la LPFP



Des résultats 2023 qui rendent incertaine la réalisation des objectifs de la LPFP

- En 2023, le solde des collectivités en comptabilité nationale s'est dégradé de 8,5 Md€ par rapport à 2022 : les collectivités ont dégagé un besoin de financement de 5,5 Md€, contre un excédent de financement de 3 Md€ en 2022
- La dégradation du solde des collectivités a représenté la moitié de la dégradation globale du solde de l'ensemble des administrations publiques en 2023
- En raison des règles d'équilibre des budgets et de la réticence à l'endettement, la part du besoin de financement des collectivités dans celui des APU reste cependant faible (0,2 % du PIB sur 5,5 % du PIB en 2023)
- Trois causes au retournement de 2023 : la dynamique des dépenses de fonctionnement, la progression des dépenses d'investissement et la chute des recettes de DMTO
- Nécessité d'un effort renforcé de maîtrise des dépenses pour tenter de réaliser l'objectif de solde 2027 de la LPFP
- Mais des anticipations pessimistes pour 2024 : poursuite de la forte dynamique des dépenses de fonctionnement et d'investissement et nouvelle chute des recettes de DMTO



Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements

Fascicule 1 : les finances publiques locales en 2023

Point presse – 22 juillet 2024